

L'impensable

Accompagnement à l'oral, prise de parole en public et théâtre

Intervenants : Timothée Guérin – Eric Drevet

06 37 39 84 54 – 06 79 75 19 76 – limpensable@gmail.com

Maquette d'intervention en lycées

Art oratoire : préparation aux oraux du baccalauréat

DESCRIPTIF

TRAVAIL EN GROUPE

Effectif : 10 lycéens par groupe

Durée : 15 heures par groupe

- Sensibiliser aux enjeux, règles et codes de la soutenance ;
- diagnostiquer les besoins et axes d'amélioration individuels ;
- exercer l'expression vocale, orale, gestuelle, posturale et scénique ;
- canaliser le stress ;
- se libérer des scories, refuges et tics oraux et gestuels ;
- construire des supports de communication de qualité ;
- perfectionner le niveau linguistique oral ;
- construire un récit (susciter une réflexion, un questionnement, une émotion, raconter un parcours) ;
- organiser la pensée ;
- gérer le temps ;
- rendre et maintenir un public attentif ;
- argumenter une idée et légitimer un propos ;
- exercer la spontanéité et la capacité d'adaptation ;
- approfondir divers domaines selon les demandes de chacun (respiration, ancrage, cible, intégration, rythme, concentration, improvisation, énergie, conviction, relief, lecture, concision, articulation, enthousiasme, scénographie, extériorisation, clarté).

TRAVAIL EN FACE À FACE

Effectif : passages individuels

Durée : un créneau d'une heure par lycéen, soit 10 heures pour un groupe

- Analyser les fragilités oratoires persistantes ;
- réaliser un oral ponctuellement interrompu par l'intervenant pour corriger certains aspects ;
- réaliser une soutenance blanche ;
- étudier les axes d'amélioration qui subsistent.

Durée de l'intervention : 25 heures par groupe de 10 lycéens.

Tarif de l'intervention : 1 500 euros par groupe de 10 lycéens.

Calendrier à préciser annuellement.

Lieu d'intervention : lycée.

L'impensable : association loi 1901 créée le 6 juin 2012, numéro RNA W332014025

Intervenants : SIRET 818 891 467 000 16

Siège social : 14 rue du Mirail, 33000 Bordeaux

Dispense d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers (RM)